

Douala, le 01 Novembre 2024

A qui de droit,

Cette lettre certifie et atteste que monsieur TIOWA NZONTEU Ingénieur des travaux en réseau et telécommunication informatique, titulaire de la CNI sous le numéro 101913275, travaille pour notre entreprise dénommée IP-TELRA situé au niveau de Maképé carrefour lycée dans la ville de Douala – Cameroun, en qualité de Technicien IT depuis le 07/09/2020 à ce jour. Il possède un poste de catégorie IX, d'indice B. Il détient au sein de l'entreprise le matricule IT07 et est soumis à la convention nationale des télécommunications au Cameroun.

En tant que Technicien IT au sein de la structure, les responsabilités de monsieur TIOWA NZONTEU incluent :

- L'installation et le paramétrage des équipements matériels;
- La réparation et maintenance de ces équipements :
- La gestion du stock et l'inventaire des terminaux ;
- L'audit, l'évolution et le renouvellement du parc informatique ;
- Le téléchargement, le déploiement et les mises à jour de logiciels ;
- La prise en charge des incidents et des tickets utilisateurs ;
- Des actions de management, encadrement et formation de ses collaborateurs.

Monsieur TIOWA NZONTEU travaille 40 heures par semaine réparties sur 5 jours ouvrables, pour un cumul mensuel de 176 heures de travail. Il perçoit à cet effet un salaire initial brut est fixé à 100.000 FCFA (Cent milles) en plus des compléments ou accessoires de salaire suivants :

- · Heures supplémentaires.
- Indemnités de transport.
- · Primes de missions.
- · Prime d'ancienneté.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter via nos différents contacts au bas de page.

Cordialement,

O T NOV 2024

Coholo Damu Shamado Director Général

Director Général de IP-TELRA SAI

Director Général de IP-TELRA SAI

Director Général de IP-TELRA SAI

DIRECTOR GÉNÉRAL DIRECTOR GÉNÉRAL SAI

DIRECTOR SAI

DIRECTOR SAI

DIRECTOR SAI

DIRECTOR SAI

DIRECTOR SAI

DIRECTOR SAI

DIRECTOR



## ATTESTATION DE TRAVAIL

Je soussigné,

Monsieur TCHOFO Daryl Franck à titre de directeur général de l'entreprise IP-TELRA, dont le siège social est situé à Douala, Maképé carrefour lycée. Atteste par la présente que Monsieur TIOWA NZONTEU Ingénieur des travaux en réseau et télécommunication informatique et titulaire de la CNI sous le numéro 101913275, travail au sein de notre société en qualité de Technicien IT depuis le 07/09/2020 à ce jour.

En foi de quoi, nous lui délivrons la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Douala, le 14 Octobre 2024

Damyl Franck La

La Direction

Numéro contribuable : M052014544881T Tel: (+237)693055513 / (+237)672574654 Siège social : Maképé carrefour lycée

Email: info@iptelra.com

BP: 5442 Douala, Cameroun Site web: www.iptelra.com

PTELR



Ingénierie informatique, Télécom, Électricité

## ATTESTATION DE STAGE

Je soussignés, Monsieur TCHOFO Daryl à titre de directeur général de l'entreprise IP-TELRA, dont le siège social est situé à Douala, Maképé carrefour lycée.

Atteste par la présente que Monsieur TIOWA NZONTEU Ingénieur des travaux en réseau et télécommunication informatique et titulaire de la CNI sous le numéro 101913275, a effectué un stage professionnel au sein de notre société en qualité de technicien IT du 02/03/2020 au 04/09/2020.

En foi de quoi, nous lui délivrons la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Douala, le 10 Octobre 2022

2 5 ULI 2UZZ





Siège social : Maképé carrefour lycée

NO RCCM: RC/DLA/2020/B/2681

NIU: M052014544881T

BP: 5442 Douala, Cameroun

BULLETIN DE PAIE

Période du 02/05/2024 au 03/06/2024

Paiement le 03/06/2024

Nº Sécurité sociale : 358-0078320-9

NIU: P119514406714M

Mode de paiement : Espèce

Virement

Nom: TIOWA NZONTEU

Matricule: IT07

Fonction: Technicien IT

Catégorie du poste : IX

Indice: B

categorie au poste : 222

Date entrée : 07/09/2020

Ancienneté: 3 ans et 09 mois

Conv. Coll. nationale des télécommunications Quotas horaire mensuel : 192h / 176h

Libellé	Base	Taux	Gains	Retenue
	Part S	Salariale		1
Salaire de base	100.000	1	100.000	1
Heures supplémentaires	2.000	16	32.000	/
Indemnités de transport	10.000	1	10.000	1
Primes de missions	15.000	2	30.000	3-3/1
Prime ancienneté	100.000	2,00 %	2.000	/
Pension vieillesse	100.000	4,20 %	1	4.200
	TOTAL PART	SALARIALE	174.000	4.200
	Part P	atronale		
Pension vieillesse	100.000	4,20 %	1	4.200
Allocation familiale	100.000	7,00 %	1	7.000
Accident de travail	100.000	2,50 %	1	2.500
Fonds national de l'emploi	100.000	1,00 %	1	1.000
	TOTAL PART	PATRONALE	1	NICE 4.700

NET A PAYER: 169.800 FCFA

(Cent soixante-neuf mille huit cents)

Ce bulletin de paie est à conserver sans limite pour faire valoir vos droits.

Signature du salarié

Signature du gestionnaireo

Numéro contribuable : M052014544881T Tel: (+237)693055513 / (+237)672574654 Siège social : Maképé carrefour lycée

Email: info@iptelra.com

BP: 5442 Douala, Cameroun

Site web: www.iptelra.com



Siège social : Maképé carrefour lycée

NO RCCM: RC/DLA/2020/B/2681

NIU: M052014544881T BP: 5442 Douala, Cameroun

#### BULLETIN DE PAIE

Période du 04/06/2024 au 01/07/2024

Paiement le 01/07/2024

Virement Mode de paiement : Espèce

Nº Sécurité sociale: 358-0078320-9 Nom: TIOWA NZONTEU

NIU: P119514406714M Matricule: IT07

Fonction: Technicien IT

Catégorie du poste : IX

Indice: B

Conv. Coll. nationale des télécommunications

Date entrée: 07/09/2020 Ancienneté: 3 ans et 10 mois

Ouotas horaire mensuel: 204h / 176h

Libellé	Base	Taux	Gains	Retenue
	Part S	Salariale		
Salaire de base	100.000	1	100.000	/
Heures supplémentaires	2.000	28	56.000	/
Indemnités de transport	10.000	1	10.000	1
Primes de missions	15.000	4	60.000	00/7
Prime ancienneté	100.000	2,00 %	2.000	1
Pension vieillesse	100.000	4,20 %	1	4.200
	TOTAL PART	SALARIALE	228.000	4.200
	Part P	atronale		
Pension vieillesse	100.000	4,20 %	1	4.200
Allocation familiale	100.000	7,00 %	1	7.000
Accident de travail	100.000	2,50 %	1	2.500
Fonds national de l'emploi	100.000	1,00 %	1	1.000
	TOTAL PART	PATRONALE	/	14.700

NET A PAYER: 223,800 FCFA

(Deux cent vingt-trois mille huit cents)

Ce bulletin de paie est à conserver sans limite pour faire valoir vos droits.

Signature du salarié

Siège social : Maképé carrefour lycée

Email: info@iptelra.com

693 05 BP: 5442 Douala, Cameroun Site web: www.iptelra.com

Numéro contribuable : M052014544881T Tel: (+237)693055513 / (+237)672574654



Siège social: Maképé carrefour lycée

NO RCCM: RC/DLA/2020/B/2681

NIU: M052014544881T

BP: 5442 Douala, Cameroun

BULLETIN DE PAIE

Période du 02/07/2024 au 06/08/2024

Paiement le 06/08/2024

Mode de paiement : Espèce

Virement

Nº Sécurité sociale: 358-0078320-9 NIU: P119514406714M

Nom: TIOWA NZONTEU Matricule: IT07

Fonction: Technicien IT

Catégorie du poste : IX

Indice: B

Date entrée : 07/09/2020

Ancienneté: 3 ans et 11 mois Ouotas horaire mensuel: 188h / 176h

Conv. Coll. nationale des télécommunications

Libellé	Base	Taux	Gains	Retenue
	Part S	Salariale		
Salaire de base	100.000	1	100.000	/
Heures supplémentaires	2.000	12	24.000	/
Indemnités de transport	10.000	1	10.000	/
Primes de missions	15.000	2	30.000	13.00/1
Prime ancienneté	100.000	2,00 %	2.000	/
Pension vieillesse	100.000	4,20 %	1	4.200
	TOTAL PART	SALARIALE	166.000	4.200
	Part P	atronale		
Pension vieillesse	100.000	4,20 %	1	4.200
Allocation familiale	100.000	7,00 %	1	7.000
Accident de travail	100.000	2,50 %	1	2.500
Fonds national de l'emploi	100.000	1,00 %	1	1.000
	TOTAL PART	PATRONALE	1	14.700

(Cent soixante et un mille huit cents)

Ce bulletin de paie est à conserver sans limite pour faire valoir vos droits.

Signature du salarié

Numéro contribuable: M052014544881T

Tel: (+237)693055513 / (+237)672574654

Siège social : Maképé carrefour lycée

Email: info@iptelra.com

Site web: www.iptelra.com

Signature du



Siège social : Maképé carrefour lycée

NO RCCM: RC/DLA/2020/B/2681

NIU: M052014544881T

BP: 5442 Douala, Cameroun

BULLETIN DE PAIE

Période du 07/08/2024 au 03/09/2024

Paiement le 03/09/2024

Mode de paiement : Espèce

Virement

Nº Sécurité sociale: 358-0078320-9

NIU: P119514406714M

Fonction: Technicien IT

Nom: TIOWA NZONTEU Matricule: IT07

ronction. Technicien 11

Catégorie du poste : IX

Indice: B

Conv. Coll. nationale des télécommunications

Date entrée: 07/09/2020

Ancienneté : 4 ans et 0 mois

Ouotas horaire mensuel : 194h / 176h

Libellé	Base	Taux	Gains	Retenue
	Part S	Salariale		
Salaire de base	100.000	1	100.000	/
Heures supplémentaires	2.000	18	36.000	/
Indemnités de transport	10.000	1	10.000	/
Primes de missions	15.000	4	60.000	80/1
Prime ancienneté	100.000	2,00 %	2.000	/
Pension vieillesse	100.000	4,20 %	1	4.200
	TOTAL PART	SALARIALE	208.000	4.200
	Part P	atronale		
Pension vieillesse	100.000	4,20 %	1	4.200
Allocation familiale	100.000	7,00 %	/	7.000
Accident de travail	100.000	2,50 %	1	2.500
Fonds national de l'emploi	100.000	1,00 %	1	1.000
	TOTAL PART	PATRONALE	1	14.700

NET A PAYER: 203.800 FCFA

(Deux cent trois mille huit cents)

Ce bulletin de paie est à conserver sans limite pour faire valoir vos droits

Signature du salarié

Signature du gestionnaire

200000

Numéro contribuable : M052014544881T Tel: (+237)693055513 / (+237)672574654 Siège social : Maképé carrefour lycée

Email: info@iptelra.com

BP: 5442 Douala, Cameroun

Site web: www.iptelra.com



Siège social : Maképé carrefour lycée

NO RCCM: RC/DLA/2020/B/2681

NIU: M052014544881T

BP: 5442 Douala, Cameroun

BULLETIN DE PAIE

Période du 04/09/2024 au 04/10/2024

Paiement le 04/10/2024

Mode de paiement : Espèce ⊠ Virement □

NIU: P119514406714M

Nom : TIOWA NZONTEU Nº Sécurité sociale : 358-0078320-9

Matricule : IT07
Fonction : Technicien IT

Catégorie du poste : IX

Indice: B

Conv. Coll. nationale des télécommunications

Date entrée : 07/09/2020

Ancienneté : 4 ans et 1 mois Ouotas horaire mensuel : 198h / 176h

Libellé	Base	Taux	Gains	Retenue
	Part	Salariale		
Salaire de base	100.000	1	100.000	/
Heures supplémentaires	2.000	22	44.000	/
Indemnités de transport	10.000	1	10.000	/
Primes de missions	15.000	3	45.000	sa/cl
Prime ancienneté	100.000	4,00 %	4.000	/
Pension vieillesse	100.000	4,20 %	/	4.200
	TOTAL PART	SALARIALE	203.000	4.200
	Part I	Patronale		
Pension vieillesse	100.000	4,20 %	1	4.200
Allocation familiale	100.000	7,00 %	/	7.000
Accident de travail	100.000	2,50 %	/	2.500
Fonds national de l'emploi	100.000	1,00 %	/	1.000
	TOTAL PART	PATRONALE	/	14.700

NET A PAYER: 198.800 FCFA

(Cent quatre-vingt-dix-huit mille huit cents)

Ce bulletin de paie est à conserver sans limite pour faire valoir vos droits.

Signature du salarié

Siège social : Maképé carrefour lycée

DA OCT YOLK

BP: 5442 Dotiala, Cameroun Site web: www.iptelra.com

Signature du gestionna

Numéro contribuable : M052014544881T Tel: (+237)693055513 / (+237)672574654

672574654 Er

Email: info@iptelra.com



Siège social : Maképé carrefour lycée

NO RCCM: RC/DLA/2020/B/2681

NIU: M052014544881T

BP: 5442 Douala, Cameroun

BULLETIN DE PAIE

Période du 05/10/2024 au 01/11/2024

Paiement le 01/11/2024

Nº Sécurité sociale: 358-0078320-9

NIU: P119514406714M

Mode de paiement : Espèce

Virement

Nom: TIOWA NZONTEU

Matricule: IT07

Fonction: Technicien IT

Indice: B

Catégorie du poste : IX

Conv. Coll. nationale des télécommunications

Date entrée : 07/09/2020

Ancienneté : 4 ans et 2 mois Ouotas horaire mensuel: 184h / 176h

		Quotab II		10411 / 1 / 011
Libellé	Base	Taux	Gains	Retenue
	Part S	Salariale		
Salaire de base	100.000	1	100.000	/
Heures supplémentaires	2.000	8	16.000	/
Indemnités de transport	10.000	1	10.000	/
Primes de missions	15.000	1	15.000	m m/=1
Prime ancienneté	100.000	4,00 %	4.000	/
Pension vieillesse	100.000	4,20 %	1	4.200
,	TOTAL PART	SALARIALE	145.000	4.200
	Part F	atronale		
Pension vieillesse	100.000	4,20 %	1	4.200
Allocation familiale	100.000	7,00 %	1	7.000
Accident de travail	100.000	2,50 %	1	2.500
Fonds national de l'emploi	100.000	1,00 %	/	1.000
	TOTAL PART	PATRONALE	/	14.700

NET A PAYER: 140.800 FCFA

(Cent quarante mille huit cents)

Ce bulletin de paie est à conserver sans limite pour faire valoir vos droits.

Signature du salarié

Numéro contribuable: M052014544881T

Siège social : Maképé carrefour lycée

Email: info@iptelra.com

Site web: www.iptelra.com

Signature du

1 HOV 2024

Tel: (+237)693055513 / (+237)672574654



#### Contrat de travail à durée indéterminée (CDI)

#### Les parties soussignées :

La Société IP-TELRA

Adresse Maképé, Douala - CAMEROUN BP : 5442 Douala, Cameroun

NO RCCM: RC/DLA/2020/B/2681 NIU: M052014544881T

Représentée par Monsieur TCHOFO DARYL FRANCK

Agissant en qualité de Directeur Général

Ci-après désigné "l'employeur";

Et

2. Monsieur TIOWA NZONTEU

Née le 17 Novembre 1995 à Douala Nationalité : Camerounaise

CNI numéro 101913275 validité 10/03/2030 Situation matrimoniale : Célibataire

Matricule IT 07 Adresse : Bépanda Douala - CAMEROUN

Catégorie du poste : IX Indice : B

Ci-après désigné "le salarié";

D'autre part,

En application de la loi numéro 92/007 du 14 aout 1992 portant sur le code du travail Camerounais, des textes de sa mise en application et de la convention nationale des télécommunications au Cameroun ainsi que des activités annexes.

Ont conclu le présent CONTRAT DE TRAVAIL A DUREE INDETERMINEE.

#### Article 1er. Engagement et date d'entrée de service

Monsieur TIOWA NZONTEU actuellement Ingénieur de Travaux, détenteur d'une Licence Technologique (BACHELOR) dans le domaine des Télécommunications et Réseaux informatique, est engagé par la société IP-TELRA en qualité de Technicien IT. Ce contrat prendra effet le 07 Septembre 2020, après validation d'une période de stage de 6 mois allant du 02 Mars au 04 Septembre 2020, faute de quoi le dit contrat pourra être rompu.

Numéro contribuable : M052014544881T Siège social : Maképé carrefour lycée BP : 5442 Douala, Cameroun Tcl: (+237)693055513 / (+237)672574654 Email: info@iptelra.com Site web: www.iptelra.com



#### Article 2. Description des fonctions / tâches assignées

Monsieur TIOWA NZONTEU en sa qualité de Technicien IT, sera plus particulièrement chargé de :

- L'installation et le paramétrage des équipements matériels ;
- La réparation et maintenance de ces équipements ;
- La gestion du stock et l'inventaire des terminaux ;
- L'audit, l'évolution et le renouvellement du parc informatique ;
- Le téléchargement, le déploiement et les mises à jour de logiciels;
- La prise en charge des incidents et des tickets utilisateurs ;
- Des actions de management, encadrement et formation de ses collaborateurs.

L'employeur se réserve le droit d'affecter le salarié à une autre fonction et ce, selon le l'employeur et en considération de la formation et des qualifications du salarié.



Le lieu de travail est Maképé carrefour lycée situé dans la ville de Douala - Cameroun.

L'employeur se réserve toutefois le droit de changer le lieu du travail du salarié de manière temporaire ou définitif pour les besoins de service ou d'implantation. Le salarié accepte une telle modification de son lieu de travail et ne s'oppose pas à une mutation temporaire à l'étranger si les besoins de l'employeur le requièrent.

#### Article 4. Durée et horaire de travail

La durée de travail est de 40 heures par semaine réparties sur 5 jours ouvrables, pour un cumul mensuel de 176 heures de travail. L'horaire de travail est de 09 heures à 17 heures de lundi à vendredi

Les horaires de travail pourront varier en fonction des besoins de service. Alors, le salarié pourra être amené à effectuer des heures supplémentaires à la demande de la Direction qui seront rémunérées conformément aux dispositions légales et conventionnelles en vigueur.

#### Article 5. Salaire

Le salaire initial brut est fixé à 100.000 FCFA (Cent milles). Cette rémunération est fonction du poste occupé, des responsabilités et du chiffre d'affaires de l'entreprise. Il sera payé chaque fin de mois en espèce ou par virement bancaire.

Le salarié a droit aux compléments ou accessoires de salaire suivants :

- Heures supplémentaires fonction du salaire de base et conventionnelles en vigueur.
- Indemnités de transport chaque mois et dont la valeur est fonction du poste.
- Primes de missions.
- Prime d'ancienneté (2% par année de service supplémentaire au-delà de la 3ième année).
- Cotisation CNPS au bout de 3 années d'exercice.

Numéro contribuable: M052014544881T Siège social : Maképé carrefour lycée BP: 5442 Douala, Cameroun Tel: (+237)693055513 / (+237)672574654 Email: info@iptelra.com

Site web: www.iptelra.com



L'entreprise s'engage également à s'acquitter de ces charges et cotisation sociales vis-à-vis de l'employé tels que les allocations familiales, les accidents de travail, cotisation FNE, cotisation CNPS (au bout de 3 années de services).

#### Article 6. Congé annuel payé

Le salarié a droit à un congé ordinaire de récréation de 30 jours ouvrables par année soit une durée de 5 semaines de vacances par année. Le salarié a droit à un douzième du congé annuel par mois de travail entier.

#### Article 7. Discipline et Sécurité

(secret professionnel).

Le salarié reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur en vigueur dans l'établissement. Tout manquement au présent règlement pourrait donner lieu à des poursuites disciplinaires et à un éventuel licenciement pour faute.

Le salarié exercera ses fonctions sous l'autorité et dans le cadre des instructions données par son supérieur hiérarchique ou de toute personne habilitée à cet effet.

Le salarié s'engage à observer toutes les instructions et consignes particulières de travail qui tu sero données et à respecter une stricte obligation de discrétion sur tout ce qui concerne l'activité del entreprét

#### Article 8. Délais à respecter en cas de rupture du contrat avec préavis

En dehors de l'hypothèse visée à l'article 1 et de celle d'un licenciement pour faute grave, l'emposéur ou le salarié qui résilie le contrat de travail doit respecter un délai de préavis.

Celui-ci est en fonction de l'ancienneté de service de l'employé et se détermine comme suit :

	DÉLAI DE	PRÉAVIS
Ancienneté de service	Employeur	Salarié
< 5 ans	2 mois	1 mois
Entre 5 ans et 10 ans	4 mois	2 mois
> 10 ans	6 mois	3 mois

La rupture du contrat par l'employeur, justifiée par une cause réelle et sérieuse, entraînera le versement d'une indemnité de licenciement si le salarié a au moins 1 an d'ancienneté. Cette éventuelle rupture entraînera le versement d'une indemnité de licenciement calculée en fonction du barème le plus avantageux résultant soit de la loi soit de la convention collective.

Cette indemnité n'est pas due en cas de faute grave ou lourde ou en cas de force majeure.

Numéro contribuable : M052014544881T Siège social : Maképé carrefour lycée BP : 5442 Douala, Cameroun Tel: (+237)693055513 / (+237)672574654 Email: info@iptelra.com Site web: www.jptelra.com



#### Article 9. Obligations professionnelles

Le salarié s'engage à informer la société de tout changement le concernant, notamment en cas de changement de domicile. La nouvelle adresse sera transmise dès que possible au bureau du personnel.

Le salarié s'engage à déclarer tout accident du travail survenu sur les lieux du travail ou tout accident survenu sur le trajet dans les 48 heures à l'autorité hiérarchique.

Le salarié s'engage à informer sans délai la société de toute absence et de justifier des raisons de celleci dans les 48 heures par tout justificatif utile et nécessaire.

Le salarié s'engage à conserver une discrétion absolue sur tous les fichiers et documents internes à la société pendant toute la durée du présent contrat et après la rupture de celui-ci quelle que soit la cause.

#### Article 10. Clauses supplémentaires

Les parties conviennent des clauses supplémentaires suivantes :

- · Clause de non-concurrence ;
- Clause de confidentialité :
- Clause relative aux communications électroniques.

Le présent contrat de travail est régi par le Code du travail et par les dispositions de la convention collective applicable à l'entreprise.

Fait en double exemplaire et signé à DOUALA le 03 Juillet 2020

(Signature des parties précédée de la mention « lu et approuvé »)

TioWA NAON IEU

Numéro contribuable : M052014544881T

Tel: (+237)693055513 / (+237)672574654

Le salarié

Siège social : Maképé carrefour lycée

Email: info@iptelra.com Site web: www.iptelra.com

693 05

BP: 5442 Douala, Cameroun

#### REPUBLIQUE DU CAMEROUN

PAIX - TRAVAIL - PATRIE



PEACE - WORK - FATHERLAND

B.P. / P.O. Box : 441 Yaoundé - Cameroun / Ca Tel. / Phone: (237) 242 22 46 19 - Fax: (237) 222 22 57 55 Facebook : CNPS - Twitter :@CnpsCameroun

### QUITTANCE DES COTISATIONS SOCIALES VOLONTAIRES N°:

QUITTANCE OF VOLUNTARY SOCIAL CONTRIBUTIONS

NOMS ASSURE: TIOWA NZONTEU null

INSURED

N° ASSURE: 358-0078320-9 INSURED N°

TELEPHONE: 696012330 PHONE

REGIME: ASSURANCE VOLONTAIRE REGIME

Paiements détaillés ci-dessous

Payments detailed below

Nº PIECE D'IDENTITE: 101913275

IDENTITY DOCUMENT

Mail.: suprem3479@gmail.com

#### **VENTILATION DES PAIEMENTS**

BREAKDOWN OF PAYMENTS

Paiement du 04/11/2024, N° 555788, effectué par ESPECES BANQUE à CBC DLA Payment of N° made by

PERIODE PERIODE	TYPE DE COTISATION TYPE OF COTISATION	MONTANT AMOUNT	NATURE DE LA RECETTE NATURE OF REVENUE
11/2024	Cotisations principales	8,400	Normale (Spontanée)
10/2024	Cotisations principales	8,400	Normale (Spontanée)
	Montant Total de la	16.800	



B.P. / P.O. Box: 341 Yacunde - Cameroun / Cameroon Tel. / Phone (237) 242 22 46 19 - Fax:(237) 222 22 57 55 Facebook: CNPS - Twitter: @CopsCameroun Site web/Website: www.cnps.cm Email: cnps.cameroun@cnps.cm





## QUITTANCE DES COTISATIONS SOCIALES VOLONTAIRES N° : 800000073714

QUITTANCE OF VOLUNTARY SOCIAL CONTRIBUTIONS

NOMS ASSURE: TIOWA NZONTEU null

N° ASSURE : 358-0078320-9

INSURED N°

TELEPHONE: 696012330

\_\_\_\_

REGIME: ASSURANCE VOLONTAIRE

REGIME

Paiements détaillés ci-dessous

Payments detailed below

N° PIECE D'IDENTITE : 101913275

Mail.: suprem3479@gmail.com

Mail.

#### VENTILATION DES PAIEMENTS

BREAKDOWN OF PAYMENTS

Total Receipt Amount

1

Paiement du 05/09/2024, N° 497083, effectué par ESPECES BANQUE à CBC DLA RECETTES-BJO-Payment of N° made by at

8 400	
0 400	Normale (Spontanée)
8 400	Normale (Spontanée)
8 400	Normale (Spontanée)



# ATTESTATION D'IMMATRICULATION ATTESTATION OF TAXPAYERS REGISTRATION

Noms et prénoms : TIOWA NZONTEU

Name and first name

Numéro identifiant unique (NIU) : P119514406714M

Unique identification number (UIN)

Centre des impôts de rattachement : CDI DOUALA 1

Tax center

Régime fiscal : SALARIÉ

Tax system

Sans préjudice de poursuites pénales pour fraude fiscale, donne lieu à une amende d'un million (1 000 000) de francs CFA par opération, l'utilisation frauduleuse d'un numéro identifiant fiscal ou comportant des indications erronées. Décret N° 2012/3731 du 13 novembre 2012

Without prejudice to criminal prosecution for tax fraud, gives rise to a fine of CFA F one million (1,000,000) per transaction, the fraudulent use of a tax identifier number or one containing incorrect information. Decree N ° 2012/3731 of 13 November 2012

Une amende forfaitaire pouvant aller jusqu'à cent millions (100 000 000) de francs CFA est appliquée à toute personne ayant frauduleusement facilité, procédé ou tenté de procéder à l'accomplièmement d'une obligation fiscale ou l'obtention de documents fiscaux en ligne. Loi des finances 2020, Article L104 bis

A fixed fine that may attain CFA F one hundred million (100,000,000) shall be imposed on any person who fraudulently facilitated, carried out or attempt to carry out a tax obligation or obtain tax documents online. Finance law 2020

